



Programmation moteur/jour Mois de Mars

C8/C9 = 24
C10/C11/C13 = 156
C16 = 11
TOTAL = 191

PR / CKD (Tous types) Mois Mars

Arbres à cames : 712
Vilebrequins : 309
Culasses : 381
Bielles : 1482
Blocs : 142

F N A

Blocs = 567
Bielles = 90
Culasses = 485
Vilebrequins = 300
Arbres à cames = 518

MOTEURS EXPÉDIÉS

En Janvier : 3 203
En Février : 3 898

PRÉVISIONS VOLUMES CLIENTS

Mars: 3 797
Avril : 2 761
Mai : 4 129

**VOLUME TOTAL
à fin février 2017 :**
7 101 moteurs

TRANSPORTS SPÉCIAUX

Janvier : 61 857 €

INFORMATIONS DIRECTION

Chômage partiel : Voir questions CGT.

Déclaration handicapés 2016 : Avec un effectif de référence de 1306 personnes, la direction a atteint le quota de salariés handicapés (86,79 unités pour une obligation de 78 bénéficiaires). Par conséquent, la Direction ne versera aucune pénalité financière.

Suggestions 2016 : 3 093 suggestions ont été émises en sachant que 1515 ont été validées (49%) et 1578 rejetées. L'entreprise avait octroyé un budget prévisionnel de 100 000 €uros, pour 2016, alors que les dépenses se sont élevées à 51 414 €uros. En moyenne, 811 salariés en ont bénéficié pour un montant moyen de 63,40 €uros. Pour 2017, de nouvelles dispositions seront mises en place (Une réponse sera transmise si la suggestion est refusée, et la gestion sera faite avec les Teams-Leaders, etc...)

Service social : A compter du 12 avril, une assistante sociale du travail tiendra une permanence, tous les lundis de 8h à 17h, dans un bureau à côté du service paie. Les inscriptions pour un rendez-vous se feront par téléphone. (Une note de service sera affichée).

Commission égalité professionnelle Femmes/Hommes :

Suite à la réunion du CCE qui s'est déroulée le 16 février, la commission sera composée de 4 salarié(e)s : Mesdames Bérengère PACTON (Culasses), Ingrid DUNET (Qualité), Marie-Claude MESSALI (Vilebrequins) et monsieur Éric RODRIGUES (Staff usinage).

Recrutement : Pour le poste au staff technique usinage, les entretiens sont en cours. Sur 15 candidatures, 5 ont été sélectionnées.

Contrat génération : Des formations seront mises en place pour la fonction de tutorat.

QVT : Des réunions mensuelles ou bimestrielles ou trimestrielles seront programmées et auront une durée variable de 30 minutes à 1h30.

Chômage partiel :

Le chômage partiel de fin mars est-il confirmé ?

Rép. Direction : « 5 jours de chômage sont programmés du lundi 27 au vendredi 31 mars. Toutefois, en moyenne, 227 salariés viendront travailler dans certains secteurs notamment celui de l'acier et des culasses. En parallèle, des prévisions de chômage sont annoncées du vendredi 14 au vendredi 21 avril (5 jours) puisque notre client principal (IVECO Madrid) sera fermé pour la semaine de Pâques. De plus, un courrier sera envoyé aux salariés possédant des reliquats pour leur demander s'ils veulent utiliser ces jours pendant la période de chômage. »

La Direction a, enfin, tenu compte de nos multiples interventions et courriers concernant les congés sur le chômage partiel. En effet, la Direction **NE PEUT PAS IMPOSER** la prise automatique de congés (Y compris le repos compensateur) sur des jours de chômage mais **SEULEMENT INCITER** les salariés à le faire.

Enfin une demande de la CGT qui a abouti !!!!

Bulletin de paie:

Pour quelles raisons l'adresse de l'établissement a-t-elle été remplacée par celle du siège ?

Rép. Direction : « Les 2 adresses figurent sur le bulletin de paie. »

- a) Nous demandons de notifier l'option de la mutuelle EOVI.
- b) Nous demandons que les compléments différentiels soient mentionnés comme dans l'ancienne version, c'est-à-dire qu'ils apparaissent respectivement sous les lignes Appointements et Prime d'ancienneté.
- c) Nous demandons d'inscrire le terme « Total » dans la rubrique « Autres retenues » afin d'éviter des confusions (Exemple : Retenue Chèque Vacances).

Rép. Direction : « Nous communiquerons vos demandes au prestataire (ADP) en sachant que cela risque d'engendrer un coût à l'entreprise. »

Eovi:

Vous nous aviez certifié que les garanties de la GMC avaient été intégralement reportées sur la nouvelle mutuelle EOVI. Or, nous avons constaté une modification, défavorable aux salariés, concernant les tarifs conventionnés et non conventionné pour l'hospitalisation. Nous vous demandons d'apporter les rectifications nécessaires.

Rép. Direction : « Votre demande a été transmise à EOVI. »

De plus, nous demandons que le tableau des garanties soit disponible sur le site internet d'EOVI.

Rép. Direction : « Cela sera fait. »

Arrêt Maladie :

Suite à un arrêt de travail, la direction ne transmet pas les documents à la sécurité sociale dans des délais raisonnables ce qui engendre un décalage de remboursement des indemnités journalières. Nous demandons que les démarches soient traitées plus rapidement par l'entreprise.

Rép. Direction : « Le traitement du dossier est décalé de 2 jours par rapport au système précédent. Néanmoins, je vais regarder le problème avec le service paie. »

La CGT a indiqué que l'employeur doit délivrer l'attestation de salaire dès réception de l'arrêt de travail...et non 1 mois et demi après !!!

Départ en retraite en 2017 :

Quel est le nombre de départ en retraite en 2017 et ces départs seront-ils remplacés ?

Rép. Direction : « 38 départs prévisionnels dont 25 ont été confirmés. »

Pénibilité:

A ce jour, aucun salarié n'a reçu un courrier récapitulatif concernant le compte pénibilité. Avez-vous transmis les informations à la CNAV (Caisse Nationale Assurance Vieillesse) ?

Rép. Direction : « Nous allons vérifier où se situe le blocage. »

Compléments mutuelle :

Quand le Comité d'Etablissement va-t-il appliquer le remboursement des compléments de la mutuelle à 100% ?

Rép. CE: « Nous sommes en relation avec le courtier pour réfléchir à un nouveau mode de gestion. »

Journée Solidarité :

Comment un salarié peut-il choisir de débiter, au mois de mai 2017, des heures du compteur « heures tradition » alors que l'accord précise que ce nouveau compteur sera créé le 1^{er} juin 2017 ?

Rép. Direction : «(un blanc).....Je n'ai pas eu de demande à ce jour. »

La CGT a indiqué que cela était tout à fait normal puisque le salarié doit faire la démarche le mois précédent le lundi de pentecôte soit au mois de MAI....et nous sommes au mois de février. (Remarquez que la Direction ne répond pas à une question simple.... !!!)

De plus, l'accord stipule que « Chaque salarié aura la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires », or comment allez-vous gérer la situation des salariés qui, dans certains services, ne peuvent pas réaliser des heures supplémentaires ?

Rép. Direction : « On ne va pas faire effectuer des heures supplémentaires si il n'y a pas besoin d'en réaliser. Néanmoins, on trouvera une solution pour que chaque salarié qui le souhaite puisse effectuer des heures supplémentaires dans un autre service avec l'accord de son responsable. »

Courriers CGT :

Quand envisagez-vous de nous transmettre une réponse écrite suite à notre courrier du 16 décembre 2016 concernant l'article 8 de la convention collective ?

Rép. Direction : « A l'étude. »

Job Posting :

Combien de salariés ont déposé leur candidature pour les 2 postes de technicien vissage montage et le poste lancement unité montage ? Qui a été retenu pour ces postes ?

Rép. Direction : « 9 salariés ont postulé pour les postes de technicien vissage et les tests ont débuté le 23 février. 9 salariés ont postulé pour le poste lancement unité montage et les tests ont débuté le 27 février. »

Heures supplémentaires :

Combien d'heures supplémentaires ont été payées et récupérées en 2016 ?

Rép. Direction : « 20 191 heures. »

Combien d'heures supplémentaires ont été payées et récupérées en janvier 2017 ?

Rép. Direction : « 1093 heures ont été payées et 2 619 heures ont été récupérées. »

Thermographie :

Avez-vous pris une décision sur l'étude thermographique des bâtiments ?

Rép. Direction : « Des chiffres précis seront présentés à la prochaine réunion CHSCT mais nous pouvons annoncer que le coût des réparations s'élève à plusieurs millions d'euros . »

Bilan visite Alfarano :

Quel est le motif et le bilan suite à la visite de Mr Alfarano le 31 janvier 2017 ?

Rép. Direction : «**La dernière visite de Mr Alfarano datait de juillet 2015 et il a abordé plusieurs points : investissement, WCM, activités 2017 et il s'est entretenu avec les nouveaux responsables. »**

Diplôme:

Combien de salariés ont obtenu un diplôme après l'embauche et quel a été l'impact sur leur carrière ?)

Rép. Direction : «**Nous ne sommes pas en mesure de vous donner ces informations car nous ne savons pas où les trouver.... Néanmoins, les personnes qui ont obtenues des diplômes peuvent se manifester sur les « JOB POSTING ».** »

QVT:

Quel est le bilan des boîtes à idées ? Nombre par secteurs, types de suggestions, nombre d'idées validées, etc...)

Rép. Direction : «**29 suggestions ont été émises.** »

BDES:

Nous demandons la mise à jour de la Base de Données Economiques et Sociales conformément à l'article L. 2323-8 du code du travail.

Rép. Direction : «**Les mises à jour sont effectuées mensuellement ou annuellement selon le type d'informations.** »

Rapport de gestion :

Conformément à l'article L. 2323-13 du code du travail, nous vous demandons de nous transmettre le rapport de gestion.

Rép. Direction : «**Une présentation sera faite au prochain CCE.** »

Procès-verbaux :

Nous vous demandons de nous transmettre les procès-verbaux signés de l'année 2016 comprenant notamment les CE extra et en l'occurrence celui 27/10 relatif au rapport annuel d'activité du médecin du travail

Rép. Direction : «**Les procès-verbaux ont été réalisés et ils seront à récupérer en direction.** »

LA CGT

Mardi 28 février 2017.